

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 14 MAI 2025

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 (CFU) ;
- 2- CONSTATE l'excédent de fonctionnement et DÉCIDE l'affectation du résultat 2024 au budget 2025 ;
- 3- DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations ;
- 4- ADOPTE les nouvelles modalités de vente du bois de chauffage issu de la coupe et AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec les Transports BRAIZAT ;
- 5- SOLLICITE une subvention au Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles dans le cadre de l'acquisition de parcelles agricoles sur le Mont Salève (préemption Safer) ;
- 6- DÉCIDE de ratifier la participation financière 2025 de la commune au G.L.C.T. Téléphérique du Salève pour la somme de 12 835 € ;
- 7- VALIDE les actions en forêt communale proposées par l'ONF pour l'année 2025 pour un coût total de 2 961,83 € ;
- 8- AUTORISE M. le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un transformateur électrique place du Lavoisier à Naz.

Fait à Monnetier-Mornex le 21 mai 2025

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI

